



Maison des Sports de la Somme, 2 rue Lescouvé, 80000 Amiens

Tél : 06 50 59 94 22

Mail : secretariat.cdtt80@gmail.com

<https://www.cdtt80.com>

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE LA SOMME SIMPLES ET DOUBLES 2025

Article 1- Conditions de participation

Les Championnats Individuels de la Somme sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licencié(e)s dans le département de la Somme et sélectionné(e)s selon les critères de la commission technique (Article 5).

Article 2 : Frais de participation

Le droit d'engagement est gratuit pour les joueurs et joueuses ayant participé à deux des trois premiers tours de Critérium Fédéral, sinon il sera de 7 euros pour les catégories jeunes (Poussins à juniors) et de 10 euros pour les tableaux Seniors.

Article 3 : Durée des parties

L'ensemble des parties se joue au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Titres attribués

- Champion de la Somme simple Poussins
- Championne de la Somme simple Poussines
- Champion de la Somme simple Benjamins
- Championne de la Somme simple Benjamines
- Champion de la Somme simple Minimes Garçons
- Championne de la Somme simple Minimes Filles
- Champion de la Somme simple Cadets
- Championne de la Somme simple Cadettes
- Champion de la Somme simple Juniors Garçons
- Championne de la Somme simple Juniors Filles
- Champion de la Somme simple Senior Messieurs
- Champion de la Somme simple Senior Dames
- Champions de la Somme double Poussins
- Championnes de la Somme double Poussines
- Champions de la Somme double Benjamins
- Championnes de la Somme double Benjamines
- Champions de la Somme double Minimes Garçons
- Championnes de la Somme double Minimes Filles
- Champions de la Somme double Cadets
- Championnes de la Somme double Cadettes
- Champions de la Somme double Juniors Garçons
- Championnes de la Somme double Juniors Filles
- Champions de la Somme double Seniors Messieurs
- Champions de la Somme double Seniors Dames

Article 5 : Qualification des joueurs et joueuses

Les différents tableaux jeunes seront constitués de 24 joueurs/joueuses.

Sont qualifié(e)s pour les tableaux jeunes (Catégories Poussins à Juniors) les 24 premiers/premières au cumul des points attribués lors du Critérium Fédéral.

Les joueurs/joueuses de la catégorie d'âge immédiatement inférieure pourront se qualifier pour la catégorie supérieure (Exemple : Une Cadette pourra participer au tableau junior fille si elle se classe dans les 24 premières au cumul des points attribués lors du critérium fédéral des catégories cadettes et junior filles).

Les tableaux senior messieurs et senior dames sont sur inscription ouverte à tous. Les 8 juniors ayant le plus de points accumulés au critérium fédéral peuvent participer aux tableaux seniors.

Les joueurs/joueuses qualifié(e)s pour les tableaux simples pourront constituer une paire avec un ou une autre joueur/joueuse pour le tableau double de la catégorie à laquelle il est inscrit.

Article 6 : Engagement

Chaque joueur ou joueuse sélectionné(e), ou remplaçant(e), recevra par le biais de son club une feuille de confirmation de participation à renvoyer par mail, dûment complétée avant le Lundi 17 Février 2025 à l'adresse mail suivante : antoine.huon@gmail.com. Passée cette date limite, aucune inscription ne sera prise en compte.

Le règlement des frais de participation peut se faire par :

- Virement **CD SOMME TENNIS DE TABLE IBAN FR76 1027 8026 3100 0202 1060 166 BIC CMCIFR2A** avec réf : **nom ou nom du club + nom de la compétition (Mode de paiement à privilégier)**

- Chèque par courrier au 32 Résidence Jules Verne, 80480 Saleux. **Pour les inscriptions par courrier, merci d'envoyer tout de même un mail pour une prise en compte certaine des inscriptions en cas de retard de courrier.**

Les inscriptions pour les tableaux doubles se feront GRATUITEMENT sur place au moment du pointage jusqu'au début du tableau simple correspondant.

Article 7 : Déroutement sportif

Pour chacun des tableaux, les participant(e)s seront réparti(e)s dans des poules de 3 joueurs/joueuses d'après le classement officiel de la phase 2.

L'ordre des parties de poule sera le suivant : 1-3 / 2-3 / 1-2.

Le 1^{er} ou la 1^{ère} de chaque poule sera directement qualifié(e) pour le tour suivant.

Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule disputeront un match de barrage.

Le tableau sera à élimination directe, seule la partie décidant de la 3^{ème} et 4^{ème} place se jouera.

Le tableau double de chaque catégorie sera à élimination directe. Les paires seront placées dans le tableau en fonction du total de leurs point officiels.

Le coefficient de la compétition est de 1,5.

Article 8 : Balles

Les balles agréées seront en plastique, blanches et fournies par le Comité Départemental.

Article 9 : Tables

La compétition se déroulera sur 20 tables.

Article 10 : Date et Horaires

La compétition se déroulera les Samedi 22 Février et Dimanche 23 Février 2025.

Catégories Benjamins et Cadets : Le Samedi 22 Février à 9h

Catégorie Senior Messieurs : Le Samedi 22 Février à 14h

Catégories : Poussins, Poussines, Benjamines, Minimes garçons et filles, Cadettes, Juniors garçons et filles, Seniors Dames le Dimanche 23 Février à 9h.

Article 11 : Podium

Les 3 premiers/premières de chaque catégorie seront récompensé(e)s et participeront au podium.